

Accident de la voie publique

chez le chien et le chat



Qu'est-ce que c'est ?

- Les **AVP**, ou **accidents de la voie publique**, regroupent les **chocs entre un véhicule et un animal**.
- Ces accidents peuvent être **très graves** et parfois conduire au décès de l'animal au moment du choc.
- Lors d'un AVP, si votre animal était tenu en laisse ou en harnais au moment du choc, le conducteur du véhicule peut être tenu pour responsable. Ce n'est pas le cas si l'animal déambulait en liberté sur la route.

Que faire si j'ai renversé un animal ?

- **Sécurisez la zone** de l'accident pour éviter d'aggraver la situation.
- **Approchez-vous de l'animal** si vous le pouvez, essayez de voir s'il a un collier pour **trouver les coordonnées** de ses propriétaires, et contactez-les rapidement.
- Si vous n'arrivez pas à retrouver les propriétaires, **emmenez l'animal au plus vite chez un vétérinaire**. Déplacez-le délicatement, n'hésitez pas à demander de l'aide autour de vous.

Blessures et symptômes

En fonction du choc, les blessures peuvent être plus ou moins graves :

- **Fractures de côtes**
- **Fractures de pattes**
- **Paralysie des pattes, de la queue**
- **Traumatisme crânien, coma**
- **Lésions internes** : contusions pulmonaires, hémorragies, rupture de la vessie...



Les symptômes peuvent être plus ou moins graves : **boiterie, difficultés respiratoires, douleur, animal inconscient...**

Que faire si mon animal s'est fait renverser ?

- **Arrêtez les saignements** : appuyez sur la plaie avec des compresses ou un linge propre.
- **Contactez un vétérinaire en urgence** et amenez votre animal à la clinique. Pour cela : déplacez-le avec précaution, en essayant de ne pas manipuler sa colonne vertébrale.
- **Même en l'absence de symptôme grave, votre animal doit quand même se faire examiner par un vétérinaire !**
- Si vous n'arrivez pas à déplacer votre animal, des services d'urgences vétérinaires à domicile existent.

